

QUEL Avenir POUR VOTRE QUARTIER ?



PLAN LOCAL
D'URBANISME ET
DE L'HABITAT

PLUH

Le PLU-H, qu'est-ce que c'est?

Document juridique composé d'un plan et d'un règlement qui fixe les grandes orientations d'urbanisme pour le territoire

Opposable (référence juridique obligatoire à l'instruction des demandes d'urbanisme)

Version en vigueur pour la Métropole de Lyon : 2019



**Le PLU-H a été élaboré par la Métropole de Lyon,
en concertation avec les 59 communes.**



Le PLU-H, comment le modifier ?

ÉTAPE 1

Délibération du
Conseil de la
Métropole

ÉTAPE 2

Concertation
(habitants, communes,
arrondissements...)

ÉTAPE 3

Enquête publique
réglementaire

ÉTAPE 4

Approbation par le
Conseil de la Métropole



Le PLU-H, à quoi ça sert ?



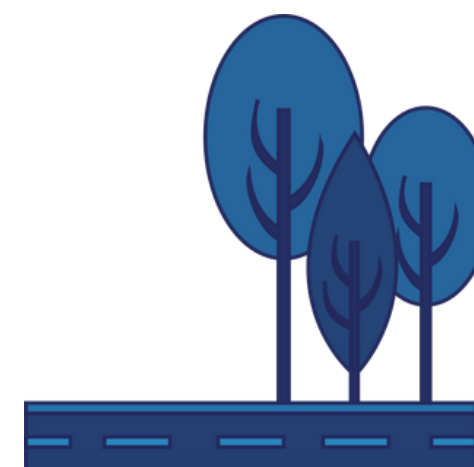
LOGEMENTS

Prescriptions des règles d'habitat, des règles de gabarit, de stationnement en sous-sol



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Organisation des zones commerciales, mixité entre logements et activités économiques



ESPACES EXTÉRIEURS

Voies nouvelles et espaces verts



PATRIMOINE

Sauvegarde des bâtiments à caractère patrimonial

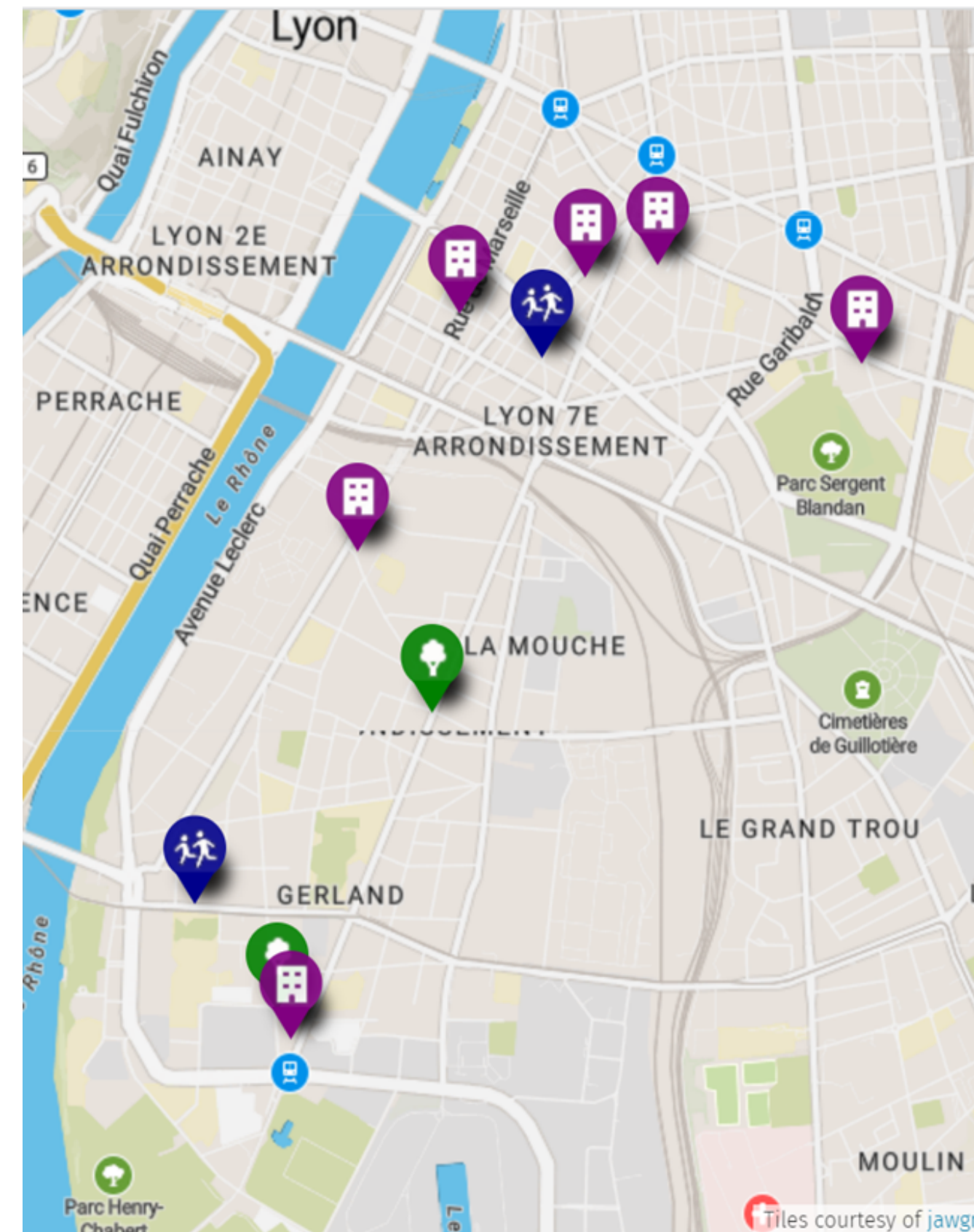
Les principales évolutions sur le 7^{ème} arrondissement

62 modifications sur l'arrondissement à l'occasion de la modification n°3 du PLU-H (entrée en vigueur en 2023)

EN BREF

- 2** nouveaux espaces verts protégés 
- 2** localisations pour équipements petite enfance 
- 6** nouveaux bâtiments remarquables protégés 
- 9** nouveaux emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux 

Localisation des principales évolutions du PLU-H sur le 7^{ème}





212 Grande rue de la Guillotière



La Commune, rue Pré-Gaudry



80 Rue de Marseille

Quelques exemples de protection du patrimoine bâti



51 rue saint Michel



31 rue d'Anvers



Place des Pavillons

Évolutions réglementaires de la modification 3

3 évolutions réglementaires pour les nouvelles constructions :

LOGEMENT SOCIAL

Augmentation de la part de logements sociaux obligatoires, en particulier dans les quartiers peu pourvus

VÉGÉTALISATION

Renaturation obligatoire d'un quart de la parcelle concernée par les nouvelles constructions

STATIONNEMENT

Le nombre minimum de stationnements voiture obligatoire est diminué de 30%,
le stationnement vélo est multiplié par 2.

Participez à la concertation pour la modification 4 du PLUH !

La Métropole de Lyon organise une concertation afin de récolter les idées des habitantes et habitants sur :



- le patrimoine bâti à protéger
- les arbres remarquables à protéger (espaces publics ou privés)
- les orientations métropolitaines en matière d'aménagement et d'urbanisme

Concertation :
24 avril au 4 juin
2023

Pour vous informer et vous exprimer, plusieurs possibilités :

- Consultez le [dossier de concertation en cliquant ici](#)
- Rendez-vous sur le [site de la Métropole de Lyon](#) pour retrouver toutes les informations et pour vous **exprimer en ligne**
- Complétez le registre **papier** à la mairie du 7^e arrondissement ou à l'accueil de la Métropole de Lyon
- Envoyez un **courrier** par voie postale : Métropole de Lyon - Service Planification 20 rue du Lac - CS 33569 69505 Lyon Cedex 3

Et maintenant ?

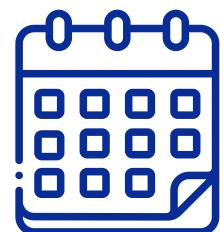


Pour aller plus loin sur les sujets de voirie, propreté, nature en ville, urbanisme, parcs et jardins : rejoignez votre conseil de quartier !

→ mairie7.cabinet@mairie-lyon.fr

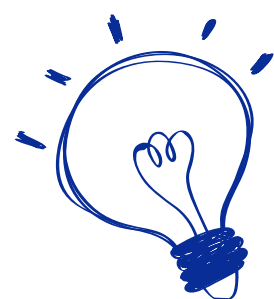


Retour sur les deux réunions publiques d'information sur l'urbanisme du 7^e et les modifications du PLU-H



2 mars 2023 : secteur Sud (Gerland)

6 mars 2023 : secteur Nord (Guillotière et Jean Macé)



Une centaine de participantes et participants à chaque réunion

Un temps de présentation suivi de temps d'échanges avec les élues et élus

Retours des participantes et participants

Canaux de participation :

- Questions orales
- Questionnaire écrit
- Retours par mail



Préoccupations des habitantes et habitants sur
plusieurs thématiques



**la liste des préoccupations a été
transmise aux élues et élus concernés**

Propositions concrètes et localisées



**toutes les propositions ont été transmises
aux élues et élus concernés et sont en cours
d'analyse par les services**

Les principales préoccupations exprimées

- Logement : prix, répartition géographique
- Aménagement urbain
- Végétalisation et adaptation au changement climatique
- Propreté et cadre de vie
- Partage de la voirie entre usagers (piétons, cyclistes, trottinettes, automobilistes)
- Stationnement voitures et vélos
- Sécurité et tranquillité publique
- Activités économiques : accès à des locaux, localisation

